



Groupe Esso S.A.F.



## Déclaration de performance extra-financière 2022



# Sommaire

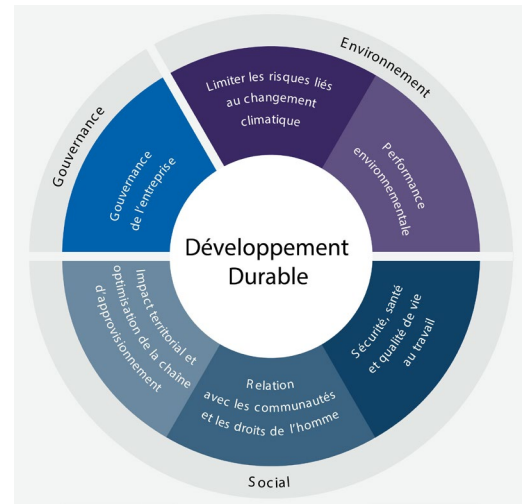
1. Principe RSE
2. Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.
3. Priorités stratégiques et perspectives
4. Cartographie des parties prenantes
5. Principaux facteurs de risques
6. Risques et indicateurs selon les axes ESG
7. Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.
8. Tableau de synthèse des indicateurs de performance extra-financière
9. Taxonomie
10. Contrôle externe
11. Préparation aux prochaines échéances réglementaires

# 1. Principe RSE

Le groupe Esso S.A.F. (ci-après désigné Esso, Le groupe Esso, Le groupe ou La société) agit à la fois pour produire et commercialiser des produits énergétiques et de spécialités essentiels à la vie moderne, tout en protégeant les personnes, l'environnement et les communautés là où il opère.

L'équilibre de cette équation est clé et sera d'autant plus important que, dans les prochaines décennies, l'accès à une énergie abordable, durable et en quantité suffisante sera indispensable pour maintenir notre niveau de vie.

Ce rapport est un résumé des principales dimensions de la durabilité autour de nos performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).



## 2. Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.

Présent en France depuis plus de cent vingt ans, le groupe Esso est un acteur majeur du secteur pétrolier aval national, en opérant environ un tiers de la capacité active de raffinage de pétrole française. Il contribue à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France en mettant sur le marché les produits nécessaires au bon fonctionnement de notre société moderne tout en étant pleinement engagé dans les efforts de décarbonation de ses activités. Il ambitionne de fournir à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement afin de permettre aux consommateurs de limiter leur impact environnemental.

Les activités du groupe Esso s'articulent autour de deux grandes chaînes de valeur dont l'objectif est d'offrir à ses clients des solutions :

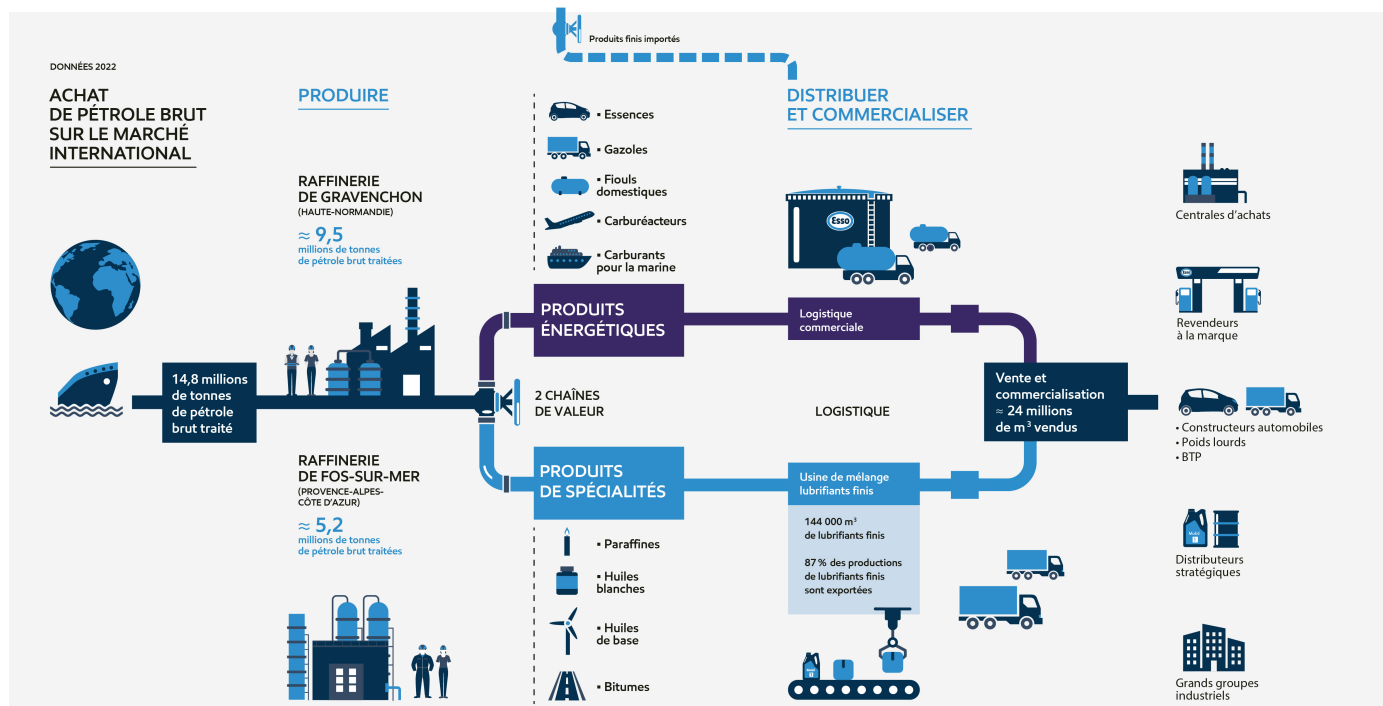
« **Produits énergétiques** » d'une part, qui comprend la production et la distribution de gaz, essences, kérosène, gazole, fioul lourd. En 2022, le groupe a vendu 22,4 millions de mètres cubes pour le marché français et pour l'export.

« **Produits de spécialités** » d'autre part, qui comprend la fabrication et la vente d'huiles de base, de lubrifiants finis, d'huiles blanches et de paraffine ainsi que de bitumes. Le groupe a vendu, en 2022, 1,4 million de mètres cubes d'huiles de base, d'huiles blanches, de paraffine et de lubrifiants finis pour le marché français et pour l'export.

Ces chaînes de valeur s'appuient sur des actifs industriels et une logistique commerciale de premiers plans :

- La raffinerie Esso de Gravenchon, en Normandie, qui dispose d'une capacité de traitement de pétrole brut de près de 12 millions de tonnes et qui, intégrée au vaste complexe pétrochimique de Port-Jérôme-sur-Seine, est l'une des plus importantes de France.
- La raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui dispose d'une capacité de traitement de pétrole brut de près de 7 millions de tonnes.

- Une logistique intégrée détenue en propre ou par l'intermédiaire de participations dans des sociétés de pipeline et de stockage qui complète l'outil de production et assure la mise à disposition des solutions.
- Des équipes de vente qui traitent directement avec des clients grands comptes industriels et distribution.
- Un réseau de revendeurs à la marque qui détiennent et exploitent le réseau de stations-service approvisionnées en carburants Esso.
- Un réseau de distributeurs lubrifiants.



## Le capital humain valorise le capital industriel

**Collaborateurs engagés** : environ 1 000 salariés travaillent sur le site de Gravenchon et environ 300 sur le site de Fos-sur-Mer. Par ailleurs, 200 salariés occupent les fonctions de support en appui des sites. Toutes les équipes bénéficient du savoir-faire technologique développé au sein du groupe ExxonMobil.

## Esso porte une attention particulière sur l'impact de ses activités vis-à-vis de ses parties prenantes

**Santé, sécurité, hygiène, environnement (SSHE)** : acteur majeur de la fabrication et de la commercialisation de produits énergétiques et de spécialités, le groupe porte la plus grande attention à la sécurité et à la santé de toutes les parties prenantes : les salariés, les intervenants prestataires, les populations riveraines des sites et les consommateurs finaux de produits. Le groupe porte également une attention particulière à la qualité de vie au travail (QVT) qui constitue un levier de performance durable.

**L'éthique des affaires** guide la gouvernance et l'ensemble des actions des salariés : la façon dont les résultats sont obtenus l'emporte sur l'obtention du résultat lui-même. Les politiques sociétés, et en particulier la politique d'éthique, guident au quotidien l'approche des affaires et permettent d'assurer l'excellence et l'intégrité des opérations.

## Une stratégie Climat qui s'inscrit sur le long terme

**Industriel responsable** : le groupe Esso est engagé dans une démarche responsable, portée par une vision de long terme. L'objectif du groupe est de fournir les produits de haute qualité dont l'économie a besoin, tout en travaillant à minimiser les impacts environnementaux. Esso agit



pour accompagner l'ambition du groupe ExxonMobil de neutralité carbone de ses opérations en 2050 et pour soutenir les communautés et le personnel autour des sites où il est présent. Esso s'implique pour cela activement dans un dialogue constructif afin de parvenir à atteindre cette neutralité avec une stratégie de long terme qui s'appuie sur quatre grands piliers :

- atténuer les émissions de ses propres opérations ;
- fournir des produits de qualité qui permettent à ses clients de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone ;
- s'impliquer dans les politiques favorables à un nouveau mix énergétique.

**Esso participe activement à la sécurité énergétique du pays** : acteur fiable de souveraineté et de résilience énergétique en France et face aux défis géostratégiques, Esso veille à maintenir son efficacité opérationnelle et à diversifier ses approvisionnements lui permettant d'assurer plus d'un tiers de la capacité de raffinage nationale. Face aux différentes crises, le groupe a démontré qu'il était un fournisseur de confiance, actif, aux côtés des pouvoirs publics, pour livrer l'énergie dont l'économie du pays a besoin. Le groupe veille aussi à faire évoluer son outil industriel et ses activités, afin de continuer à se positionner durablement en acteur majeur sur le territoire.

## Ressources



### Gouvernance

Conseil d'administration  
Comité d'audit  
Stratégie climat  
Éthique des affaires



### Capital humain

1 563 salariés  
1 087 à Gravenchon  
278 à Fos-sur-Mer  
198 en fonctions support et équipes de vente

Des équipes de ventes dédiées pour les clients grands comptes, distributeurs ou centrales d'achats  
Un réseau de revendeurs à la marque qui détient et exploite le réseau de stations-service Esso ou Esso Express  
Un réseau de distributeurs stratégiques pour les lubrifiants Mobil



### Ressources utilisées

17,2 Mm<sup>3</sup> d'eau pompée dans le milieu  
38 MGJ d'énergie consommée  
332 GWh d'électricité importée  
87 GWh de vapeur importée  
795 km<sup>3</sup> de biocarburants importés et incorporés  
14.8 MT de brut importé



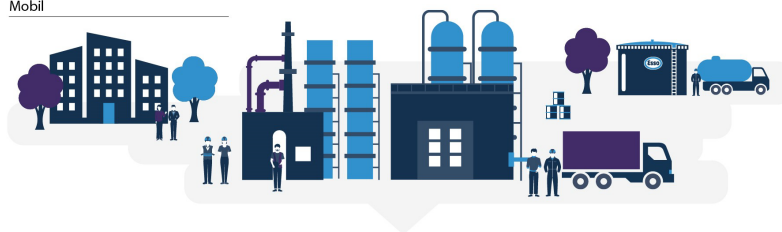
### Capital financier

41 M€ d'investissements  
1,8 G€ de capitaux propres  
Solidité financière grâce à l'intégration du groupe Esso au sein du groupe ExxonMobil



### Capital industriel

2 raffineries d'une capacité de traitement de 19 MT de pétrole brut par an soit 30 % de la capacité de raffinage en France  
Présence sur l'ensemble du territoire français grâce à un accès au maillage logistique  
Une logistique intégrée détenue en propre ou par l'intermédiaire de participations dans des sociétés de pipeline et de stockage  
Expertise technologique, Recherche et Développement



## Création de valeur et impact de long terme sur les parties prenantes



### Social

Assurer la qualité de vie au travail (QVT) des salariés  
Protéger les riverains et interagir avec les acteurs de proximité autour de nos sites  
Satisfaction clients et consommateurs finaux  
Protection des riverains et interaction avec les acteurs de proximité sur les territoires de nos sites  
Impact économique régional, contributions et taxes territoriales  
3 accidents de travail dont 1 avec arrêt pour les salariés  
91 360 heures de formation soit 60 heures par salarié formé  
10 % de taux de rotation du personnel



### Environnement & climat

2,3 MT émissions scopes 1 et 2  
6,7 KT émissions SOX et NOX  
6 % de baisse de la consommation d'eau à Gravenchon  
Contribution au débat sur la transition énergétique  
Intégration du groupe Esso au sein du groupe ExxonMobil



### Impact économique

Valeur énergétique de nos produits : 12 MT de produits énergétiques élaborés en 2022 soit 139 TWh équivalent à 23 réacteurs nucléaires d'1GW ou 50 % de la production nucléaire en France en 2022  
726 M€ impact économique régional / contributions et taxes territoriales françaises en 2022

## 3. Priorités stratégiques et perspectives

### Transition énergétique : incertitude et opportunités pour le raffinage

Face à la menace du dérèglement climatique, la plupart des grandes économies mondiales se sont fixées des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui visent la neutralité carbone vers le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Sur la base de ces politiques, pour la première fois, l'International Energy Agency (IEA) envisage dans son « World Energy Outlook 2022<sup>1</sup> » que le pic de la demande mondiale en produits pétroliers, dont l'usage est principalement dans le transport terrestre, le chauffage et la production d'énergie, serait atteint vers le milieu de la décennie 2020.

La Commission européenne, au travers de son « Pacte vert pour l'Europe » et de son paquet climat intitulé « Fit for 55 » dont l'objectif est d'adapter les politiques de l'Union européenne en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité, s'est fixé l'objectif de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Le groupe ExxonMobil, dans son « Outlook for Energy 2022<sup>2</sup> », estime ainsi que dans l'Union européenne la demande en carburants et combustibles liquides va baisser de 35 % entre 2021 et 2050.

Dans un marché essentiellement ouvert à la concurrence internationale, le secteur du raffinage reste donc structurellement en surcapacité de production, ce qui pèsera inévitablement à terme sur les marges de raffinage dans un contexte d'accélération du déclin de la demande. L'industrie du raffinage se doit donc d'être porteuse de solutions pour accompagner la neutralité carbone visée à l'horizon 2050. La façon dont la transition énergétique s'organise au niveau de l'Europe et de ses États membres (Accord de Paris, Pacte vert européen) conduit par ailleurs à une pression réglementaire croissante.

Toutefois, le pétrole continuera à jouer un rôle irremplaçable dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme notamment la pétrochimie). L'ensemble du secteur est fortement mobilisé pour accompagner les trajectoires possibles vers la neutralité carbone d'ici à 2050, en cohérence avec l'ambition européenne et les objectifs de l'Accord de Paris. Atteindre cet objectif ambitieux va toutefois nécessiter non seulement des politiques gouvernementales et des mesures législatives plus concrètes, mais aussi de la part de chacun des changements de comportement majeurs.

La transition énergétique impose d'abandonner progressivement un système énergétique relativement abordable basé sur les hydrocarbures solides, liquides et gazeux. Ceci représente un défi immense à relever car ce système est le fondement de nos économies modernes. Il est donc crucial pour réussir cette transition de n'exclure aucune solution technique et de travailler à l'innovation.

Au-delà de la réduction des émissions provenant de ses activités principales, l'industrie dispose de technologies vitales pour le succès de la transition énergétique, telles que le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>, l'hydrogène vert<sup>3</sup> ou les biocarburants. Dans de nombreux cas, ces derniers peuvent aider à décarboner les secteurs où les émissions sont les plus difficiles à réduire.

Une transition efficace et ordonnée sera essentielle pour atteindre les objectifs climatiques internationaux, tout en prévenant en chemin de graves perturbations de l'approvisionnement et une extrême volatilité des prix.

L'industrie du raffinage en France doit faire évoluer ses procédés industriels tout en restant compétitive et doit pouvoir proposer à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement. Elle fait de la baisse de l'intensité carbone de ses opérations et de ses produits un

<sup>1</sup> <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2022>

<sup>2</sup> <https://corporate.exxonmobil.com/Energy-and-innovation/Outlook-for-Energy>

<sup>3</sup> L'« hydrogène vert » ou « hydrogène propre » est le dihydrogène fabriqué de manière décarbonée. Par exemple, de l'électricité à faible empreinte carbone, produite à partir d'une source d'énergie renouvelable ou nucléaire, peut être utilisée pour produire de l'hydrogène vert par le processus d'électrolyse de l'eau.

objectif prioritaire. Pour cela, elle se projette vers la production de carburants liquides bas carbone (CLBC), en ligne avec la voie de transition vers laquelle le raffinage européen envisage de s'engager. Cette évolution de l'industrie devra être accompagnée par une stratégie ambitieuse de soutien à l'investissement respectant les principes de neutralité technologique ainsi que par la mise en place d'un environnement réglementaire juste, stable et favorable. Par ailleurs, il est souhaitable que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières des pays membres de l'Union européenne, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit étendu à l'ensemble des produits pétroliers afin de sauvegarder la compétitivité du raffinage européen. Ce mécanisme d'ajustement carbone aux frontières consiste à appliquer, sur les produits importés, la tarification carbone en vigueur sur les mêmes produits européens intensifs en émissions. L'objectif étant d'atténuer la divergence avec le niveau de tarification carbone des pays tiers. Ce mécanisme devrait aussi être enrichi d'une composante export, pour l'instant manquante.

## Priorités stratégiques, sources de création de valeur et perspectives

Dans ce contexte d'incertitude et de transition, le groupe concentre son action sur quatre priorités stratégiques qui guident sa ligne de conduite de long terme.

### Opérer à un niveau d'excellence

Pour conduire ses opérations de façon responsable et en toute sécurité, le groupe poursuivra ses actions d'amélioration continue, en ligne avec les plus hauts standards opérationnels, de façon à tirer le meilleur parti de son outil industriel. Cette recherche permanente de l'excellence opérationnelle repose en particulier sur la sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la fiabilité et l'optimisation des taux d'utilisation.

### Renforcer la compétitivité de l'outil industriel

Pour maintenir et améliorer sa compétitivité, le groupe Esso est engagé dans une démarche permanente d'amélioration et d'optimisation du fonctionnement de son outil industriel en s'appuyant sur un modèle organisationnel performant. La pandémie et la récente crise énergétique ont démontré l'absolue nécessité de cette démarche, qui passe par une gestion des coûts rigoureuse et disciplinée, afin de pouvoir faire face à une forte concurrence internationale, et par la poursuite d'investissements sélectifs dans le but d'optimiser le fonctionnement de ses usines. Le groupe opère sur un marché ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles, ce qui lui impose d'être toujours plus performant.

### Se positionner pour un avenir bas carbone

Conscient de la nécessité absolue d'aller vers un nouveau mix énergétique, le groupe Esso se transforme et contribue à des solutions pour demain grâce à ses produits, à la transformation de son outil industriel et au pilotage de la transition. La stratégie climat du groupe s'articule autour de quatre priorités :

- atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- fournir aux clients des produits leur permettant de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone (captage et stockage du CO<sub>2</sub>, production de carburants liquides bas carbone, utilisation d'hydrogène bas carbone) ;
- s'impliquer dans le débat sur les politiques énergétiques et le climat.

« C'est une étape essentielle pour soutenir la transition énergétique, réduire nos propres émissions de gaz à effet de serre et accompagner l'ambition d'ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone de ses opérations d'ici à 2050 », estime Charles Amyot, PDG d'Esso S.A.F.

## Commercialiser des produits moins carbonés

Le groupe poursuivra ses efforts afin de renforcer sa position sur le marché français en mettant l'accent sur des produits qui continuent à offrir des perspectives de demande significatives, comme les carburants liquides bas carbone, les huiles de base, les bitumes et autres spécialités, et en accompagnant toujours mieux ses clients revendeurs et distributeurs. Il s'appuie sur une logistique de premier plan et des équipes dynamiques et engagées ainsi que sur la force de ses marques Esso et Mobil.

Le groupe s'appuie sur la transformation de sa culture d'entreprise et sur l'engagement de son personnel pour réussir son adaptation aux transformations en cours. Une culture d'entreprise renforcée, engageante, attractive et inclusive est le socle de toutes les actions du groupe. Pour atteindre cet objectif, le groupe Esso peut compter sur son intégration au groupe ExxonMobil et, à ce titre, Esso s'inscrit dans l'ambition d'ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 pour les émissions de scopes 1 et 2 pour des actifs qu'il opère.

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie (publiée le 21 avril 2020) pour la croissance verte, et par le Pacte vert pour l'Europe, avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains.

La transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler autour :

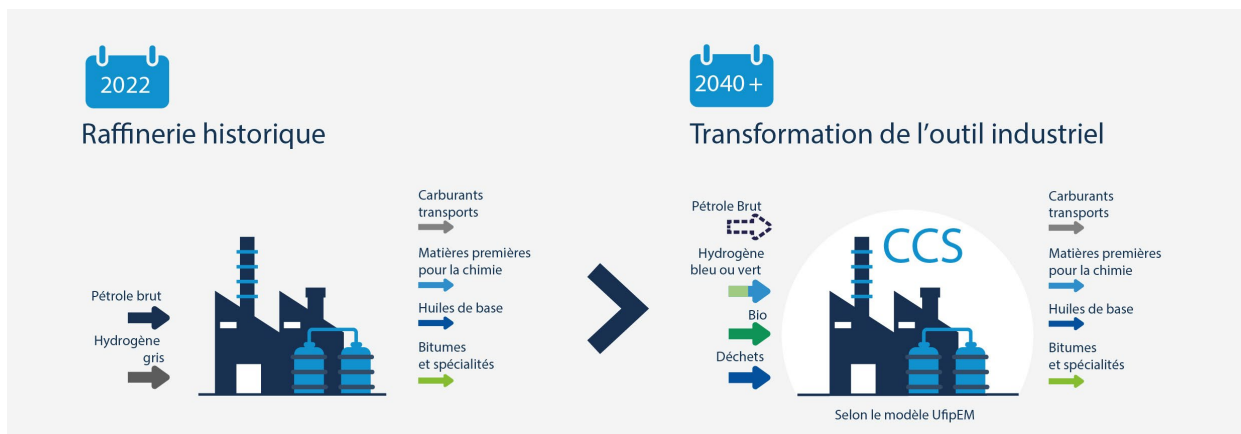
- d'un remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'électrification de certains équipements et de l'utilisation d'hydrogène renouvelable. La technologie de captage et de stockage de CO<sub>2</sub> couvre l'ensemble de ce domaine ;
- de la diminution progressive de la production de carburants et de combustibles. La production se concentrera peu à peu sur les produits dont l'utilisation ne génère pas d'émission de CO<sub>2</sub>, tels que les lubrifiants, les bitumes et les spécialités, et sur des alimentations utilisées par les industries chimiques.

Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, les bitumes et les lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique. Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique. L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici à 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici à 2030 avec le paquet climat européen « Fit for 55 ». Son application française va se matérialiser dans la loi de programmation sur l'énergie et le climat, attendue au second semestre 2023, préparée par d'intenses travaux des filières, au sein des ateliers de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), auxquels nos associations professionnelles ont contribué. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique en se basant sur une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Durant les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et à poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.





## Les carburants liquides bas carbone (CLBC) : une technologie prometteuse qui mérite un cadre réglementaire favorable

Dans un contexte de mix énergétique de plus en plus varié et décarboné, les CLBC ont toute leur place dans les différents secteurs du transport routier, en particulier pour la mobilité lourde, l'aérien et le maritime. Leur production devra même doubler sur dix ans, passant de 4 à 8 MT/an, afin de respecter les nouvelles obligations d'incorporation de CLBC dans les carburants, définies au niveau national et européen. Le secteur devra donc réaliser des investissements importants dans de nouvelles unités de production pour un montant estimé entre 20 et 45 milliards d'euros en France d'ici à 2035 (source : UfipEM).

Une partie des CLBC sera produite en utilisant de nouvelles ressources de matières premières renouvelables et durables d'origine agricole, forestière, ou issues de résidus ou de déchets. La disponibilité de la biomasse en France est estimée suffisante à l'horizon 2035. Les besoins très importants en électricité renouvelable et bas carbone nécessaires à la production d'une partie des CLBC, via de l'hydrogène vert ou bas carbone, doivent être également pris en compte. Les coûts de revient des carburants, et donc le prix à la pompe pour les consommateurs, pourraient augmenter en 2030 avec les obligations d'incorporation de CLBC. C'est pourquoi, il y aura besoin d'un cadre réglementaire national attractif et stable pour faciliter la production des volumes nécessaires. Les orientations de politique publique dans la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) devront se fonder sur une approche technologiquement neutre tenant compte de l'efficacité des technologies bas carbone en termes de coût par tonne de CO<sub>2</sub> évité. Ce besoin d'un cadre attractif au niveau national est d'autant plus nécessaire que l'Inflation Reduction Act (loi anti-inflation) mis en place par les États-Unis et qui prévoit de consacrer un budget d'environ 370 milliards de dollars à des mesures de soutien à la politique industrielle verte des États-Unis, pourrait introduire des distorsions de concurrence.

## Esso réalise des tests pour produire des biocarburants à Gravenchon

Depuis mai 2022, la raffinerie Esso de Notre-Dame-de-Gravenchon conduit avec succès un programme d'essais de production de carburant à partir de déchets de biomasse non alimentaire cotraités avec du pétrole brut traditionnel. L'objectif de ces tests est de vérifier la capacité de la raffinerie à transformer ces nouvelles alimentations en carburants liquides bas carbone pour le transport routier et en charges biosourcées pour l'industrie chimique. Cette production permettra de répondre aux nouvelles orientations de la directive européenne sur les énergies renouvelables (RED) en apportant une réduction potentielle d'environ 15 000 tonnes par mois d'émissions de CO<sub>2</sub>.

## Le consortium CCS de l'Axe Seine réunit l'expertise de Esso et de plusieurs industriels majeurs

Le groupe Esso s'est associé avec d'autres industriels de premier plan pour développer des filières de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> (CCS), domaines dans lesquels il dispose d'une expertise reconnue. En 2021, Esso a signé un protocole d'accord de coopération avec quatre industriels majeurs du bassin industriel normand (Air Liquide, Borealis, TotalEnergies et Yara). L'objectif de cet accord : développer une infrastructure de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> afin de contribuer à la décarbonation du bassin industriel normand avec un objectif de capture de 3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an à l'horizon 2030. Au premier semestre 2022, Esso a formalisé avec ses partenaires la gouvernance du consortium CCS de l'Axe Seine.

**Un environnement réglementaire ambitieux et stable, respectant la neutralité technologique, avec des conditions économiques et fiscales prévisibles, est essentiel pour permettre au groupe Esso d'apporter dans le futur sa contribution aux objectifs de transition énergétique.**

## 4. Cartographie des parties prenantes

Esso accorde une grande importance aux relations avec les parties prenantes. Pour cela, il met en place les meilleures conditions pour favoriser la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération avec les différents interlocuteurs autour de ses activités. Le groupe interagit avec une variété de parties prenantes via des réunions fréquentes autour de ses sites, des publications sur son site internet et les réseaux sociaux et des discussions individuelles. Le maintien d'un dialogue ouvert offre des occasions d'écouter les préoccupations et les attentes, de discuter des approches et de partager les plans.

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux groupes de parties prenantes, leurs domaines d'intérêts typiques et l'approche d'engagement du groupe.

Parties prenantes	Sujets d'intérêt	Mode d'engagement
<b>Riverains et communautés proches des sites Esso</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Émissions</li><li>▪ Torches</li><li>▪ Emplois</li><li>▪ Performance environnementale</li><li>▪ Impact des opérations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communiquer avec les riverains et les autorités locales par l'organisation de réunions.</li><li>▪ Mener des enquêtes de perception et, à la lumière de leurs résultats, réduire les impacts de l'entreprise.</li><li>▪ Établir des canaux permettant aux communautés de faire remonter leurs préoccupations ou d'obtenir des informations.</li><li>▪ Utiliser les réseaux sociaux afin de diffuser des informations sur les projets.</li><li>▪ Mettre en place un programme citoyen et de contribution avec les associations locales autour de nos sites.</li></ul>
<b>Clients, fournisseurs et consommateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sécurité des produits</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sensibiliser les équipes de vendeurs.</li><li>▪ Appliquer des questionnaires de satisfaction.</li><li>▪ Diffuser des fiches de données sécurité.</li><li>▪ Travailler avec nos clients pour identifier des solutions bas carbone.</li><li>▪ Fournir les numéros de contact du service client et aider les équipes marketing à répondre aux questions des clients.</li></ul>
<b>Salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Salaires</li><li>▪ Développement professionnel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintenir le dialogue social.</li><li>▪ Soutenir le développement professionnel de nos talents.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversité et inclusion</li> <li>▪ Santé et bien-être</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la santé des salariés avec des programmes adaptés.</li> <li>▪ Faire remonter les préoccupations et les sujets d'intérêt par les responsables et au moyen d'enquêtes internes, de forums d'entreprise et d'une ligne d'assistance téléphonique confidentielle.</li> <li>▪ Soutenir les réseaux internes dirigés par des salariés quand ils favorisent une culture de diversité et d'inclusion du type WIN (Women's Interest Network).</li> <li>▪ Utiliser des plateformes numériques et l'intranet pour partager les informations.</li> </ul>
<b>Gouvernement, administration et associations professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécurité de l'approvisionnement énergétique</li> <li>▪ Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échanger régulièrement avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat), etc.</li> <li>▪ Monter des initiatives impliquant l'État, les collectivités et les industriels.</li> <li>▪ Mettre en place des activités de suivi du site Seveso.</li> <li>▪ S'inscrire dans la dynamique de décarbonation de l'industrie avec le gouvernement.</li> <li>▪ Faire inspecter régulièrement les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) par la DREAL sur tous les domaines réglementaires auxquels les sites sont soumis.</li> <li>▪ Encourager les actions citoyennes des salariés auprès des associations locales (INCASE (INdustrie CAux SEine), promotion dans les collèges).</li> <li>▪ Conduire, avec les acteurs locaux, une préparation de qualité pour la réponse à l'urgence.</li> <li>▪ Participer à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes), témoigner de l'ancrage territorial du groupe.</li> <li>▪ Participer à de nombreuses rencontres et maintenir des contacts réguliers avec les associations professionnelles pour défendre les intérêts du secteur professionnel et du groupe.</li> <li>▪ Collaborer avec les industriels des bassins où le groupe opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).</li> </ul>
<b>Actionnaires, investisseurs et médias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partage des performances de l'entreprise</li> <li>▪ Stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenir une assemblée générale annuelle avec les actionnaires.</li> <li>▪ Publier de l'information sur les sites et diffuser des communiqués de presse.</li> <li>▪ Tenir une conférence de presse et analystes ; enregistrer un audiocast de résultats annuels.</li> <li>▪ Animer des contacts de relation presse et d'actionnaires.</li> <li>▪ Publier les informations financières et extra-financières.</li> <li>▪ Échanger en fonction des besoins par e-mail et par téléphone.</li> </ul>
<b>Fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attentes vis-à-vis des fournisseurs</li> <li>▪ Diversité et inclusion</li> <li>▪ Formation des fournisseurs</li> <li>▪ Droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les fournisseurs locaux autour des sites du groupe.</li> <li>▪ Formuler les attentes vis-à-vis des fournisseurs sur les questions de diversité et d'inclusion.</li> <li>▪ Former les fournisseurs aux droits humains.</li> <li>▪ Organiser des sessions avec les fournisseurs pour diffuser des informations sur nos pratiques en matière de sécurité, d'environnement et de droits humains.</li> </ul>

# 5. Principaux facteurs de risques

## Principaux facteurs de risques financiers et extra-financiers

Le groupe Esso est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels il opère.

Dans le cadre de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière), le groupe Esso a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers. Pour cela, il s'est inspiré des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil en matière de gestion des opérations et de contrôle interne, en particulier les systèmes CIMS (Controls Integrity Management System) et OIMS (Operations Integrity Management System). Des experts de chaque fonction (juridique, ventes, finance, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) ont contribué à la réalisation de cette cartographie au travers de l'évaluation et de la hiérarchisation de ces risques.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les six macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales :

Catégories des risques	Description
<b>Les risques stratégiques</b>	sont associés aux changements à long terme de l'environnement des affaires et aux choix stratégiques, y compris les impacts financiers et non financiers.
<b>Les risques pour la réputation de l'entreprise</b>	englobent leurs répercussions sur les relations avec les communautés, les parties prenantes (clients et fournisseurs), les employés et le public.
<b>Les risques financiers</b>	regroupent les risques associés aux changements à court terme du marché qui ont une incidence sur les finances, mais qui ne sont pas importants ou pertinents pour la stratégie à long terme (par exemple : volatilité des prix à court terme, fluctuations des taux de change).
<b>Les risques réglementaires</b>	résulteraient d'une non-conformité aux lois et aux règlements applicables qui serait de nature à exposer le groupe Esso à des sanctions civiles ou pénales et/ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.
<b>Les risques opérationnels</b>	résultent de la mise en œuvre des décisions stratégiques, de l'exécution des processus (facteur humain/systèmes).
<b>Les risques environnementaux, santé, sécurité, sûreté (SSHE)</b>	résultent des dangers inhérents, d'une part, à l'opération de sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso III et, d'autre part, à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques...).

## Objectifs de développement durable

La gestion optimale de ces risques principaux permet au groupe Esso d'atteindre la performance attendue pour la mise en œuvre de sa stratégie. Le résultat des politiques qu'il applique et des actions qu'il mène en ce sens est traduit par ses indicateurs clés de performance. Le groupe Esso, tout comme le groupe ExxonMobil, soutient activement les 17 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU (Organisation des Nations unies).

Le double défi que le groupe doit relever au quotidien – produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement – l'amène à jouer un rôle particulièrement actif vis-à-vis de huit d'entre eux :

3. Bonne santé et bien-être
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques





## Listes des risques hiérarchisés

La liste ci-dessous classe l'ensemble des risques financiers et extra-financiers auxquels le groupe est exposé. Cette liste est hiérarchisée par ordre d'importance du risque résiduel, c'est-à-dire après prise en compte de l'efficacité des moyens d'atténuation, du niveau de maîtrise et des politiques et diligences raisonnables mises en place. Ces risques sont détaillés dans les sections suivantes :

Nom du risque	Catégorie	Magnitude
Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits	Réglementaire	<b>Important</b>
Risques liés aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier	Financier	<b>Important</b>
Innovation/Rupture technologique	Stratégique	<b>Majeur</b>
Instabilité géopolitique	Stratégique	<b>Majeur</b>
Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données	Opérationnel	<b>Majeur</b>
Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt	Financier	<b>Modéré</b>
Risques de rejets dans l'environnement (air, eau et sol)	SSHE	<b>Modéré</b>
Identification comme émetteur important de GES*	SSHE	<b>Modéré</b>
Santé et sécurité au travail	SSHE	<b>Modéré</b>
Risques de crise sanitaire	Opérationnel	<b>Modéré</b>
Dialogue social	Opérationnel	<b>Modéré</b>
Risques liés à des événements naturels aigus	Opérationnel	<b>Modéré</b>
Développement de projets et des investissements	Stratégique	<b>Limité</b>
Risque industriel	Opérationnel	<b>Limité</b>
Impact sur l'eau/Disponibilité de l'eau	SSHE	<b>Limité</b>
Risques de non-conformité aux lois et réglementations	Réglementaire	<b>Limité</b>
Attirer et garder les nouveaux talents	Opérationnel	<b>Limité</b>
Engagement des salariés	Opérationnel	<b>Limité</b>
Diversité inclusion/Égalité salariale	Réglementaire	<b>Limité</b>
Risques de sûreté	SSHE	<b>Limité</b>
Sécurité et qualité des produits	Réglementaire	<b>Limité</b>
Droits de l'homme	Réputationnel	<b>Limité</b>
Maintien des compétences et développement de carrière	Opérationnel	<b>Limité</b>
Risques de crédit	Financier	<b>Limité</b>
Risque de liquidités	Financier	<b>Limité</b>
Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)	Réputationnel	<b>Limité</b>
Acceptabilité et inclusion de nos activités dans les territoires	Réputationnel	<b>Limité</b>
Impact lié à une mauvaise gestion des déchets	SSHE	<b>Limité</b>
Évasion fiscale	Réglementaire	<b>Limité</b>

Risque résiduel élevé



Risque résiduel faible

\*GES : Gaz à effet de serre

## 6. Risques et indicateurs selon les axes ESG

Esso se prépare aux nouvelles normes de publication de données extra-financières (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD). Bien que ces normes (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) ne soient pas encore définitives, cette section reprend l'organisation proposée par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) appliquée à la DPEF actuelle pour en améliorer la lisibilité et dans l'objectif d'anticiper la transition vers la CSRD.

Cette section ne prétend pas publier l'ensemble des informations actuellement proposées par les ESRS mais d'organiser les publications actuelles selon l'axe ESG défini ci-dessous. Les normes transverses ESRS 1 et ESRS 2 étant couvertes en partie par les sections précédentes de ce rapport.

<b>Environnement</b>	<b>ESRS E1</b> Changement climatique	<b>ESRS E2</b> Pollution	<b>ESRS E3</b> Eau et ressources marines	<b>ESRS E4</b> Biodiversité et écosystèmes	<b>ESRS E5</b> Utilisation des ressources et économie circulaire
<b>Social</b>	<b>ESRS S1</b> Employés	<b>ESRS S2</b> Travailleurs au sein de la chaîne de valeur	<b>ESRS S3</b> Communautés affectées	<b>ESRS S4</b> Consommateurs et utilisateurs finaux	
<b>Gouvernance</b>			<b>ESRS G1</b> Conduite des affaires		

Compte tenu de l'activité et du modèle d'affaires de la société, les sujets suivants ont été considérés comme non matériels ou non significatifs :




- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- lutte contre la précarité alimentaire ;
- respect du bien-être animal ;
- alimentation responsable, équitable et durable ;
- actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

### Changement climatique


Le groupe Esso est déterminé à apporter sa contribution sur les enjeux climatiques en maîtrisant ses activités opérationnelles et en réduisant les émissions des produits qu'il fabrique. Tout l'enjeu consiste à satisfaire la demande tout en réduisant les impacts sur l'environnement.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le premier standard de publication environnemental (ESRS E1).




▪ **Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
  	<p>La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.</p>	<p>L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici à 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici à 2030 avec le paquet climat « Fit for 55 » européen. Son application française va se matérialiser dans la loi de programmation sur l'énergie et le climat, attendue au second semestre 2023, préparée par d'intenses travaux des filières, au sein des ateliers de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), auxquels nos associations professionnelles ont contribué. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique en se basant sur une baisse drastique de la part des énergies fossiles.</p> <p>Engagé dans la transition énergétique, Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, les bitumes et les lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.</p> <p>Le groupe s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique. Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.</p> <p>Durant les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et à poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.</p>

▪ **Identification comme émetteur important de GES**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	<p>Le groupe Esso opère des sites industriels émetteurs significatifs de CO<sub>2</sub>. Le renchérissement du coût du CO<sub>2</sub> émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité des sites.</p>	<p>Le groupe Esso investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (ses deux raffineries sont certifiées ISO 50001) et pour réduire les émissions dans l'atmosphère de gaz à effet de serre de ses installations. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).</p>

## ▪ Risques liés à des événements naturels aigus

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
  	<p>Des événements naturels aigus (ouragan, tornade, épisode cévenol, etc.) pourraient entraîner une interruption majeure d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels vont augmenter sous l'effet du changement climatique.</p>	<p>Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur ses sites. La société progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique au sens du règlement « Taxonomie » adopté par l'Union européenne.</p>

## Changement climatique

Intitulé	Unité	2021	2022
Émissions annuelles CO <sub>2</sub> - Scope 1/Pétrole brut traité	t/100 t	16,1	15,4
Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> - Scope 1*	kt	2 465	2 277
Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> - Scope 2	kt	47	37
Ratio de la quantité brûlée aux torches/Pétrole brut traité	t/kt	0,349	0,429
Ratio de la quantité de CO <sub>2</sub> émise par quantité d'énergie consommée	gCO <sub>2</sub> /MJ	61,7	60,1

\* Le calcul des émissions de scope 1 de la DPEF est basé sur le périmètre des émissions calculées pour le système ETS (Emissions Trading System) diminué des émissions des autres clients du GIE (Groupe d'intérêt économique) Esso Énergie.

## Pollution






Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le deuxième standard de publication environnemental (ESRS E2).

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ces enjeux opérationnels, environnementaux et industriels est guidée plus particulièrement par la politique de protection de l'environnement. Adoptée par le groupe ExxonMobil, elle s'applique à tous les sites Esso en France et définit un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire en matière environnementale.






La torche est un organe indispensable pour garantir la sécurité des installations. En effet, afin d'éviter une surpression ou un changement opératoire trop brutal dans l'équipement, il peut être nécessaire de « décompresser » l'équipement et d'évacuer ainsi son contenu. Les épisodes de torche sont réduits au maximum pour limiter les nuisances, les émissions à l'atmosphère et également les pertes économiques.

Dans nos raffineries, les procédés de traitement de l'eau jouent un rôle majeur. Les laboratoires contrôlent les procédés de traitement d'eau et assurent le suivi réglementaire des rejets dans l'eau.

▪ **Risque industriel**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
    	<p>Les conséquences d'un accident industriel et/ou environnemental majeur pourraient entraîner une atteinte des personnes et/ou des biens, ainsi qu'une interruption d'activité.</p>	<p>La sécurité est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité Operation Integrity Management System OIMS. En particulier, le programme « Enhancing Process Safety » a pour vocation un niveau de maîtrise très élevé des barrières qui préviennent les accidents majeurs aussi bien que de celles qui en limitent les conséquences. La réponse aux situations d'urgence est anticipée, préparée et donne lieu à de fréquents exercices. Esso est également dans une démarche continue de maintien en conformité avec la réglementation liée au risque industriel.</p>

▪ **Risques de rejets dans l'environnement (air, eau et sol)**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
    	<p>Le groupe Esso opère des sites industriels classés Seveso seuil haut. La nature de ses activités l'expose à des risques accidentels et chroniques d'atteinte des milieux (air, eau et sol).</p>	<p>La prévention des pollutions chroniques ou accidentelles est une valeur fondamentale du groupe. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité Operation Integrity Management System (OIMS), qui remplit les exigences des normes ISO 14001 et 45001, et dont l'équivalence est reconnue annuellement par la Lloyds. Esso est également dans une démarche continue de maintien en conformité avec la réglementation liée au risque de pollution par ses opérations. En particulier, la directive IED (Industrial Emissions Directive) impose l'utilisation des meilleures techniques disponibles.</p>

**Pollution**




Intitulé	Unité	2021	2022
Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,37</b>	<b>0,33</b>
Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (No <sub>x</sub> )/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,13</b>	<b>0,12</b>
Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,129</b>	<b>0,137</b>



## Eau et ressources marines

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le troisième standard de publication environnemental (ESRS E3).

### ■ Impact sur l'eau/Disponibilité de l'eau

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
  	<p>Parmi les événements naturels chroniques qui peuvent affecter l'activité, la disponibilité et la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines sont identifiées comme un risque matériel dans les zones où le groupe Esso opère avec des conséquences sur l'opérabilité des unités.</p>	<p>Le groupe Esso s'inscrit dans une démarche de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau. Une étude spécifique sur le site de Gravenchon, en 2022, a permis d'identifier des leviers de diminution significative de la consommation conduisant à une consommation la plus basse sur les vingt dernières années.</p>

## Eau et ressources marines

Intitulé	Unité	2021	2022
Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales/Pétrole brut traité	Milliers de m <sup>3</sup> /kt	<b>1,30</b>	<b>1,16</b>
Mesure de la qualité de l'eau/Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	t	<b>742</b>	<b>730</b>
Ratio de la demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux/Pétrole brut traité	t/millions de t	<b>48,4</b>	<b>49,5</b>

## Utilisation des ressources et économie circulaire

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le cinquième standard de publication environnemental (ESRS E5).


### Encourager l'économie circulaire

Au sein du groupe Esso, les initiatives pour encourager un modèle économique plus circulaire continuent de se développer, souvent en collaboration avec des acteurs locaux à proximité des sites. Dans cette démarche, les déchets émis par nos activités peuvent être valorisés et recyclés au mieux, notamment les catalyseurs, le soufre pur et les huiles usagées. En ce qui concerne les catalyseurs, des usines de régénération ont pour mission de les remettre en état afin qu'ils puissent être réutilisés. Le soufre pur que les raffineries produisent aujourd'hui en plus grandes quantités, du fait de la réduction réglementaire de la teneur en soufre des produits, est revalorisé dans des usines de fabrication d'acide sulfurique. Par ailleurs, les huiles usagées sont récupérées dans le respect de la réglementation française. À Gravenchon, la raffinerie régénère également un solvant utilisé dans la fabrication d'huile, de même que de l'acide sulfurique utilisé pour améliorer la qualité de l'essence. La lutte contre le gaspillage et le soutien à l'économie circulaire est également le travail au quotidien des équipes opérationnelles sur le terrain, en particulier dans la gestion des déchets plastiques.

### Valorisation des déchets

Le groupe Esso s'efforce de limiter la quantité de déchets produits, de valoriser et de recycler les déchets restants, en lien avec les centres de tri autour de ses sites. Un registre annuel est tenu et les centres de traitement des déchets sont audités, de manière à s'assurer que leur prestation en gestion et valorisation est en accord avec les contrats signés. En fonction des opérations éventuelles de maintenance, la quantité de déchets varie d'une année sur l'autre.

## ▪ Impact lié à la mauvaise gestion des déchets

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	Le groupe Esso génère des déchets variés en quantité non négligeables et notamment des déchets dangereux. Une mauvaise gestion des flux expose l'entreprise à des difficultés opérationnelles ou à des risques d'atteinte à l'environnement avec des conséquences sur la réputation et/ou des coûts financiers pour la remise en état.	La gestion des déchets est mise en œuvre selon le système de management de l'environnement Operation Integrity Management System (OIMS) reconnu conforme aux exigences de la norme ISO 14001. L'ensemble des sites s'attachent à orienter leurs déchets vers des solutions permettant la valorisation ou le recyclage.

## Économie circulaire : mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Intitulé	Unité	2021	2022
Quantité totale de déchets dangereux générés	t	14 861	17 068
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	6 366	8 447
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	1	3
Volumes de déversements accidentels	bbl	32	59

## Économie circulaire : utilisation durable des ressources

Intitulé	Unité	2021	2022
Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique/Pétrole brut traité	Milliers de GJ/kt	2,66	2,61
Consommation de matières premières des raffineries/Pétrole brut traité	Millions de t	15,3	14,8
Recours aux énergies renouvelables/Quantité de biocarburants incorporés	Milliers de m <sup>3</sup>	1 135	795

## Employés

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociaux est guidée par ses politiques d'équité dans l'emploi, de communication ouverte, de harcèlement, de sécurité, de santé au travail, d'environnement.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, ces politiques apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

**Convaincu que la diversité est une véritable source d'innovation et de performance, le groupe Esso affirme son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité.**

### Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Au sein du groupe Esso, l'accord d'entreprise sur le handicap permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste de travail ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé.

Cet accord permet de faire évoluer les missions du réseau des référents handicap afin de changer la perception du handicap et de faire en sorte que les personnes dans cette situation disposent des mêmes chances de réussite professionnelle que l'ensemble des autres salariés.

Grâce au réseau Handi-Capable, Esso poursuit la mission de changer la perception du handicap afin de favoriser l'intégration de salariés handicapés au sein de l'entreprise. La mission principale de ce réseau consiste à diffuser des informations, à sensibiliser pour changer notre regard et ainsi participer à un vivre-ensemble de qualité.

## Faire progresser la diversité culturelle au sein de notre groupe

Le groupe Esso est convaincu que la diversité rend plus compétitif et s'engage sur les valeurs de l'inclusion et de la mixité.

Le recrutement est donc ouvert à toutes les nationalités pour favoriser le brassage culturel au sein du groupe. Nous nous attachons à préserver cette mixité, à la fois en recrutant localement et en procédant à l'impatriation et l'expatriation de collaborateurs partout où notre groupe est implanté dans le monde afin d' :

- attirer et fidéliser des talents locaux et mondiaux ;
- intégrer la diversité culturelle à tous les niveaux ;
- développer une culture de travail inclusive.

Le groupe Esso est attaché à créer un environnement de travail de qualité qui soit engageant et stimulant, où les différences individuelles et culturelles sont respectées.

Chaque salarié est encouragé à donner le meilleur de lui-même, à se dépasser et à évoluer. Le groupe s'appuie sur le développement continu des savoir-faire et des compétences ainsi que sur les valeurs de sa culture d'entreprise. L'intégrité, l'engagement, le partage d'expériences, le respect, la productivité et la créativité contribuent à l'excellence professionnelle recherchée pour relever les défis de notre industrie.

## Sécurité du personnel

La sécurité est une valeur fondamentale de notre groupe. Elle est envisagée de façon globale en incluant les salariés, les contractants, les riverains autour de nos sites, les clients professionnels et les consommateurs. Notre démarche consiste à identifier les risques possibles, à mettre en place toutes les procédures pour prévenir les incidents potentiels, ainsi qu'à former nos équipes et les parties prenantes à toujours mieux anticiper les risques. Esso s'appuie sur un outil de gestion et de prévention des risques propre au groupe ExxonMobil : OIMS (Operations Integrity Management System), référence internationale dans notre secteur. Toutes nos procédures de travail sont directement liées à l'outil OIMS pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de SSHE (Sûreté Sécurité Hygiène Environnement) à tous les niveaux de notre organisation.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le premier standard de publication sociale (ESRS S1).

## Politique salariale 2022

L'année 2022 a été marquée par un contexte économique particulièrement tendu avec le conflit russo-ukrainien, la hausse des taux d'inflation et la sortie de la crise du Covid-19. Au sein de nos usines, les inquiétudes se sont traduites par un mouvement social sans précédent.

Malgré ce contexte, la direction et les instances représentatives du personnel sont parvenues à un accord salarial lors de négociations avancées à septembre.

Cet accord de bon niveau a abouti à une évolution globale de salaires de 6,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi qu'au versement d'une prime exceptionnelle de partage de la valeur de 3 000 euros dès novembre.



Par ailleurs, la direction a tenu à compenser, en partie, la hausse des frais de transport des salariés en accordant une prime exceptionnelle de mobilité d'un montant de 750 euros.

## Un dialogue social à restaurer

En 2022, la conjoncture économique difficile, accentuée par une forte inflation et par l'impact du conflit russo-ukrainien, a détérioré le climat social. L'année a été marquée par un mouvement d'une durée sans précédent affectant l'ensemble de la profession. Au sein de l'entreprise, une analyse de la situation sociale, menée par des managers volontaires, soutenus par un cabinet de conseil en relations sociales, a permis de mettre en évidence des axes d'amélioration.

La priorité de la direction est aujourd'hui de rétablir un dialogue ouvert et responsable favorisant les négociations et la qualité du travail dans les instances représentatives du personnel.


▪ **Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
 	<p>L'usage des technologies numériques, la détention d'informations sensibles et de données personnelles expose le groupe Esso, comme la majorité des entreprises, à des risques concurrentiels ou à des actes malveillants.</p> <p>L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient entraîner des conséquences sérieuses sur les activités de la société.</p> <p>Le non-respect de la réglementation sur la protection des données personnelles ou une cyberattaque pourraient porter significativement atteinte à sa réputation.</p>	<p>Les risques informatiques sont évalués et gérés avec une extrême précaution proportionnelle aux enjeux. Le groupe Esso, en plus de ses infrastructures techniques, forme et sensibilise régulièrement tous ses collaborateurs à la cybersécurité. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles.</p> <p>Les mesures de contrôle et de protection mises en place sont répertoriées et tenues à jour pour prendre en compte l'évolution permanente des risques. Elles garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société. En aval des mesures préventives, des tests périodiques sont effectués pour mettre à l'épreuve la capacité du groupe à opérer dans un environnement dégradé qui résulterait d'une défaillance de ses systèmes informatiques, comme sa capacité à restaurer ses systèmes dans les meilleurs délais après un incident.</p> <p>En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité, sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.</p>

▪ **Maintien des compétences et développement de carrière**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
   	<p>Une gestion insuffisante des compétences et des carrières de ses salariés exposerait le groupe Esso à une perte ou une diminution des compétences globales dommageables pour l'activité du groupe et sa performance.</p>	<p>Le groupe Esso met en œuvre un accompagnement de ses talents et un suivi de leur carrière adapté (avec l'aide d'un outil de gestion intégré), des comités de gestion et de développement de carrière, des formations et des moyens favorisant le développement professionnel des salariés, leur acquisition de savoir et leur montée en compétences. Un soin particulier est apporté au transfert de compétences pour anticiper les départs, en favorisant le tutorat, par exemple.</p>





▪ **Santé et sécurité au travail**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
 	<p>Le groupe Esso opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose potentiellement ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou à leur santé.</p>	<p>Le groupe Esso considère que la sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale du groupe. Il s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) et le système de gestion de la sécurité (LPS). Ces deux systèmes visent à prévenir ou à réduire les incidents à l'aide d'outils basés sur l'étude du comportement et de techniques de gestion éprouvées. Le service chargé de l'évaluation des expositions professionnelles aux produits chimiques est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Les risques psychosociaux demeurent une préoccupation permanente pour la direction de l'entreprise. La prise en compte de ces risques est nécessaire pour maintenir la crédibilité du groupe en tant qu'acteur responsable et pour conserver une relation de confiance avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et les communautés environnantes. À cet effet, les services de santé au travail restent les conseillers de la direction sur la prévention des risques psychosociaux. Le programme d'aide psychologique proposé depuis 2008 est mis à disposition de l'ensemble des salariés et de leurs ayants droit.</p>





## ▪ Diversité, inclusion et égalité au travail

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
   	<p>Avec plus de 1 560 emplois directs, Esso s'expose à divers risques concernant les principes de diversité et d'inclusion ou de non-respect de l'égalité salariale.</p>	<p>Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable lorsqu'il convient d'accompagner les transformations nécessaires au futur de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent très régulièrement pour discuter en réunion de négociation et en CSE (comité social et économique) d'établissement ou de central. Grâce à des outils de questions/réponses basés sur une plateforme collaborative, les représentants du personnel peuvent poser des questions facilement et obtenir des réponses de la direction sans passer par le formalisme de réunions des instances représentatives du personnel. De plus, les différents niveaux de supervision sont sensibilisés aux enjeux du dialogue social.</p>





## ▪ Dialogue social

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
   	<p>La pérennité des activités de la société repose en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social entraverait l'activité de l'ensemble du groupe.</p>	<p>Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable lorsqu'il convient d'accompagner les transformations nécessaires au futur de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent très régulièrement pour discuter en réunion de négociation et en CSE (Comité social et économique) d'établissement ou de central. Grâce à des outils de questions/réponses basés sur une plateforme collaborative, les représentants du personnel peuvent poser des questions facilement et obtenir des réponses de la direction sans passer par le formalisme de réunions des instances représentatives du personnel. De plus, les différents niveaux de supervision sont sensibilisés aux enjeux du dialogue social.</p>

## ▪ Attirer et garder les nouveaux talents


Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
   	<p>Les activités de la société s'appuient sur les compétences, le savoir-faire et l'expertise de ses salariés. Le risque consisterait à ne pas être en mesure d'attirer les meilleurs profils en termes de connaissances et de potentiel. Le risque serait aussi de ne pas former et de ne pas faire monter en compétences efficacement l'ensemble des salariés. La société rencontrerait alors des difficultés à fidéliser ses salariés. Elle devrait ainsi faire face à une baisse de son niveau global d'expertise susceptible de fragiliser sa compétitivité.</p>	<p>La réponse à ce risque est un plan de développement pour chacun des salariés qui s'appuie sur l'identification des compétences et des talents, la formation et l'accompagnement par le management dans un contexte de changement et d'évolution continus.</p>

## ▪ Engagement des salariés

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
   	<p>L'engagement des salariés est un facteur clé dans la réussite de la société. Après une période encore récente de réorganisation et de plan de sauvegarde de l'emploi, le risque serait de faire face à une inertie dans l'organisation avec moins de créativité, une résistance au changement accrue ou encore un risque d'attrition plus fort.</p>	<p>La société met en place un plan d'engagement afin de donner à ses salariés des perspectives relatives à ses orientations pour l'avenir. Le but de ce plan est aussi de fédérer les énergies de chacun pour le bien de tous et pour le futur de l'entreprise.</p>



▪ Risques de crise sanitaire

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	<p>Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel et/ou ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Les principaux risques identifiés couvrent différents segments des activités de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ atteinte à la santé, à la sûreté et à la sécurité des employés dans le contexte de leurs fonctions et de leurs voyages d'affaires, ajouté à cela le confinement de la population qui empêcherait les employés d'entrer sur leur lieu de travail, notamment sur les sites de fabrication et de distribution ainsi que les risques psychosociaux liés à la peur du virus ;</li> <li>▪ difficultés pour la société à fonctionner normalement en raison des mesures restrictives établies par les autorités, qui restreignent l'accès des employés à leur lieu de travail, ou en raison de l'indisponibilité ou du manque d'équipements de protection individuelle nécessaire pour les protéger (masques, par exemple) ;</li> <li>▪ difficultés d'approvisionnement, indisponibilité ou augmentation des prix des matières premières et des composants, et capacités limitées de production et de distribution des produits de la société en raison des mesures sanitaires restrictives établies par les autorités du pays ;</li> <li>▪ difficultés financières rencontrées par les fournisseurs et/ou les clients de la société en raison de la réduction de leurs niveaux d'activité.</li> </ul>	<p>Le groupe Esso a intégré le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités ou devraient être mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination. Esso a, depuis des années, un processus de gestion de crise piloté par une cellule du groupe au niveau de sa direction et dont la mission est de prévenir et de limiter les répercussions d'événements tels qu'une crise sanitaire de grande ampleur.</p> <p>Ainsi, face à une crise sanitaire, la priorité du groupe est d'abord de protéger la santé et la sécurité de ses salariés. Esso répond en se conformant aux directives émises par les autorités et en s'imposant les plus hauts standards en termes de normes de santé et de sécurité sur ses sites industriels, dans ses bureaux et pour toutes situations de déplacements professionnels de ses salariés.</p> <p>Par ailleurs, les systèmes d'information du groupe permettent un déploiement à grande échelle de méthodes de travail flexibles et à distance (télétravail) lorsque nécessaire, possible ou recommandé.</p> <p>Des scénarios de crise précis concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des stocks et de ses relations avec ses clients et fournisseurs sont inclus dans ses plans de continuité d'activité, permettant au groupe d'anticiper les actions nécessaires pour gérer au mieux les perturbations.</p>

▪ Risques de sûreté

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	<p>Le groupe Esso est exposé à des menaces pour la sûreté de ses sites industriels ou de son siège. Les sources de ces menaces peuvent être très diverses et conduire à des actes de malveillance à l'encontre des installations ou à des violences exposant le personnel travaillant sur les sites.</p>	<p>Les sites industriels disposent de moyens de dernières technologies tels que les contrôles d'accès, la vidéosurveillance ainsi que des clôtures disposant de système de détection intégré. Un contrat avec une société de sécurité privée est passé et les agents disposent de consignes adaptées pour répondre à tout événement. Sur certaines unités de production, ces missions sont renforcées par les opérateurs. Des procédures sont en place pour limiter les risques et sont revues annuellement. Des plans de réponse à l'urgence sont définis pour faire face aux incidents. La coopération permanente et l'échange d'informations avec les administrations locale et nationale permettent également de diminuer ce risque.</p>

## Emploi : répartition des salariés par zone géographique

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 071	1 087
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	280	278
Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	212	198

## Emploi : répartition des salariés par âge

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	12 %	12 %
Collaborateurs de 30 à 50 ans	Pourcentage	55 %	55 %
Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	33 %	33 %

## Emploi : répartition des salariés par sexe

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	17 %	17 %

## Emploi : embauches et licenciements

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Entrées	Nombre	72	152
Départs	Nombre	268	148
Part d'emplois stables : Nombre de CDI/Effectifs totaux	Pourcentage	96 %	97 %
Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	1	5

## Emploi : rémunérations et leur évolution

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Masse salariale	Millions d'euros	137,8	137,9
Évolution de la masse salariale	Pourcentage	- 4,0 %	0,0 %

## Organisation du travail : personnel posté dans l'effectif <sup>1</sup>

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Personnel de jour	Pourcentage	62 %	62 %
Personnel posté	Pourcentage	38 %	38 %

## Organisation du travail : absentéisme

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombre de jours d'absence/Nombre de jours travaillés	Pourcentage	3,8 %	4,4 %

## Relations sociales : organisation du dialogue social

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombre de réunions de négociation	Nombre	22	26

## Relations sociales : bilan des accords collectifs

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombres d'accords signés/nombre d'accords proposés	Pourcentage	86 %	100 %

## Santé et sécurité : conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombre de maladies professionnelles déclarées*	Nombre	2	0

## Santé et sécurité : accidents du travail en base OSHA\*

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	2	5
dont personnel Esso	Nombre	1	3
Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	2	1
dont personnel Esso	Nombre	1	1
<b>TRIR</b> : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	<b>0,082</b>	<b>0,218</b>
<b>TRIR</b> : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	Taux	<b>0,064</b>	<b>0,223</b>
<b>LTIR</b> : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	<b>0,082</b>	<b>0,044</b>
<b>LTIR</b> : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	Taux	<b>0,064</b>	<b>0,074</b>

## Formation : politiques mises en œuvre en matière de formation

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Taux d'accès à la formation : Nombre de salariés formés/Effectif	Pourcentage	95 %	97 %
Taux moyen de formation : Nombre d'heures de formation/ Nombre de salariés formés	Heures	78	60
Part de formation SHE : Nombre d'heures de formation dédiée au SHE/Nombre d'heures de formation	Pourcentage	16 %	15 %

## Égalité de traitement : mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Effectif total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 563</b>	<b>1 563</b>
Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	0 %	29 %
Femmes dans les embauches en CDI	Pourcentage	33 %	25 %
Femmes expatriées dans l'effectif total d'expatriés*	Pourcentage	19 %	21 %

\* Hors Worex

### Communautés affectées

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le troisième standard de publication sociale (ESRS S3).

En amont et en aval de ses activités, le groupe est devenu au fil de son histoire un partenaire essentiel de nombreuses entreprises. Autour de ses sites, c'est toute l'économie locale et l'emploi qui sont favorablement touchés avec les emplois directs qu'il peut proposer ainsi que les emplois indirects des entreprises sous-traitantes. Sans compter les emplois induits, liés aux besoins en services et en consommation du groupe et des entreprises partenaires. Ainsi, on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits.

#### ▪ Acceptabilité et inclusion de nos activités dans les territoires

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	<p>Défiance vis-à-vis des sites Seveso et besoin de transparence accru. La communication peut être perçue comme insuffisante par les territoires en matière d'impact économique local, d'environnement et de risques industriels. Le groupe s'exposerait à une atteinte à son image, avec des répercussions possibles sur l'activité, le permis d'opérer et l'emploi.</p>	<p>Esso place l'éthique et le dialogue au cœur de ses relations avec les communautés environnantes. Des enquêtes de perception autour des sites industriels sont réalisées, des réunions d'information avec les parties prenantes sont menées. Le groupe est attaché à réduire les impacts de ses opérations à la lumière des résultats des enquêtes de perception. Des initiatives, impliquant l'État, les collectivités et les industriels, ont été mises en place comme des exercices conjoints de réponse à l'urgence (PPI, plan particulier d'intervention) et une sensibilisation des riverains aux risques industriels (semaine de la sécurité). Les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) font l'objet d'inspections régulières de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), sur tous les domaines réglementaires auxquels ils sont soumis. Les actions citoyennes des salariés sont encouragées auprès des associations locales (INCASE promotion dans les collèges). Un dialogue de qualité est mené avec les acteurs locaux dans le cadre de la préparation à la réponse à l'urgence. L'ancrage territorial du groupe s'exprime également avec sa participation à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes).</p>

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Intitulé	2021	2022
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros	419	726

### Informations environnementales


Intitulé	Unité	2021	2022
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Millions d'euros	93,4	96,4
Nombre de plaintes	Nombre	6	2

## Consommateurs et utilisateurs finaux

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux réglementaires est guidée par ses trois politiques : sécurité des produits ; relations clientèle et qualité des produits. Adoptées par tout le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire et la qualité.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le quatrième standard de publication sociale (ESRS S4).

### ▪ Sécurité et qualité des produits

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>La non-conformité d'un produit ou l'absence d'information sur sa fiche de données sécurité pourraient affecter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final et, par là même, porter atteinte à la réputation de la société auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.</p>	<p>Le groupe Esso s'engage à assurer la fiabilité de ses produits en termes de qualité, de représentativité et d'impact sur la santé et l'environnement. Pour la qualité et la représentativité, l'entreprise s'appuie sur une organisation qualité et des normes reconnues et auditées (ISO 9001)*. Dans le domaine de la santé et de l'environnement, la société se conforme notamment à la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques qui impose la publication de fiches de données sécurité par produit.</p> <p><i>* Pour les activités huiles et lubrifiants</i></p>

## Conduite des affaires

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociétaux est guidée par ses politiques d'équité d'anticorruption, d'activité politique, de conflits d'intérêts, d'éthique des affaires. Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Une bonne gouvernance d'entreprise crée un environnement propice à un développement de long terme et à une bonne conduite des affaires.


Le mode de gouvernance du groupe Esso repose sur une organisation à conseil d'administration. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise rappelle les règles que la société souhaite respecter en la matière. En accord avec les pouvoirs attribués par l'assemblée des actionnaires et avec l'objet social, le conseil valide les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Il est saisi de toute question significative relative à la bonne marche de la société et délibère sur les affaires importantes la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leur mission sont transmises aux administrateurs. La gestion du groupe Esso s'appuie sur des exigences particulièrement élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le standard de publication pour la gouvernance (ESRS G1).



▪ **Droits de l'homme**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
  	<p>Dans les activités du groupe, comme dans ses relations avec les fournisseurs en France ou à l'international, un manque de vigilance ou de respect des lois et des réglementations pourrait porter directement atteinte aux droits des personnes.</p>	<p>Le respect des droits de nos salariés et des membres des communautés où nous exerçons nos activités est ancré dans nos politiques et nos pratiques d'entreprise et reflète l'esprit et les objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Réalisant la totalité de ses activités en France avec une grande majorité de sous-traitants nationaux, Esso peut gérer plus facilement ces questions. D'autre part, les achats sont encadrés par des conditions générales rigoureuses en la matière et leurs pratiques sont régulièrement auditées.</p>

▪ **Risques de non-conformité aux lois et réglementation**


Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	<p>La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.</p>	<p>Le groupe Esso conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. En outre, le groupe s'appuie sur l'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoir, des formations spécifiques du personnel pour prévenir ce risque. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.</p>

▪ **Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
 	<p>Des mesures insuffisantes de lutte contre la corruption, comme tout autre manquement à l'éthique, entraîneraient une atteinte grave à la notoriété du groupe et à sa réputation.</p>	<p>Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur des politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Les salariés ainsi que les sous-traitants sont informés des valeurs éthiques du groupe. Des formations dédiées sont organisées et suivies par tous les salariés. Ces règles internes contribuent au respect de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II).</p>



- **Évasion fiscale**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	En ne se conformant pas strictement aux lois en vigueur ou en s'affranchissant des standards d'éthique qui sont les siens, le groupe s'exposerait à des sanctions et à une dégradation de son image.	Enregistrés en France, Esso et ses filiales s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et sa culture prône le strict respect des lois et règlements en vigueur.

### Activité de représentation d'intérêt


Intitulé	Unité	2021	2022
Activité de représentation d'intérêt	Nombre de personnes	2	2

### Risques stratégiques


- **Innovation/Rupture technologique**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	En cas de survenue d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, ou d'une substitution ou disparition d'usage de ces produits, l'outil de raffinage du groupe risquerait de devenir inadapté.	Le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Le groupe ExxonMobil déploie des partenariats avec des universités. Par ailleurs, il a annoncé la création d'une nouvelle entité Low Carbon Solutions, responsable du développement et de la commercialisation à grande échelle de solutions technologiques à faibles émissions et répondre à la demande des marchés (technologie de captage et de stockage de carbone, biocarburants de dernière génération ou hydrogène).

- **Instabilité géopolitique**

Objectifs de développement durable	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
	Une crise géopolitique affecterait la capacité du groupe Esso d'obtenir les matières premières nécessaires à ses opérations et/ou limiterait sa capacité à exporter ses produits. Une crise pourrait également provoquer indirectement des mouvements rapides et importants sur les marchés internationaux des produits pétroliers.	Le groupe Esso conduit ses opérations en France et n'est pas propriétaire d'actifs à l'étranger. Toutefois, il dépend des canaux d'approvisionnements internationaux pour le pétrole brut qu'il raffine sur ses sites de production et exporte une faible part de sa production (qui peut néanmoins être majoritaire sur certains produits tels que les lubrifiants finis). Le groupe a décidé de s'appuyer sur le réseau logistique du groupe ExxonMobil à l'international qui lui offre l'échelle et un pouvoir de négociation dont il ne pourrait disposer en agissant seul. Cette capacité d'agir à l'échelle permettrait au groupe de limiter l'impact d'une telle crise en lui offrant la capacité de substituer d'autres pétroles bruts à ses approvisionnements usuels comme à trouver des débouchés alternatifs pour ses produits.

▪ Développement de projets et des investissements

	Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
<div data-bbox="240 230 443 443"> <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  </div> <div data-bbox="240 450 443 656"> <p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>  </div>	<p>Opérant dans le secteur de l'aval pétrolier, le groupe Esso s'appuie sur des investissements industriels lourds dont la rentabilité se mesure en dizaine d'années. La rentabilité de ces projets peut être affectée par le respect des plannings d'exécution, la compétitivité du site, l'impact environnemental, l'estimation des coûts de réalisation ou en phase de production, les conditions économiques qui peuvent différer significativement de celles initialement prises en compte lors de la planification.</p>	<p>Les projets d'investissement font l'objet d'un processus complet d'examen qui s'appuie sur des critères d'évaluation stricts, prenant en compte un certain nombre de scénarios et de projections permettant d'évaluer la viabilité du projet dans un large cadre d'environnements futurs, mais aussi en intégrant divers aléas (retard de construction, défaillance de prestataires, etc.). Les décisions finales sont prises au niveau d'autorité défini dans les systèmes de délégation des pouvoirs internes. Un système de suivi permet de s'assurer que les dépassements des budgets de réalisation sont anticipés afin que les actions correctrices puissent être prises en charge. Le projet, une fois réalisé, est intégré dans les processus standards de suivi de rentabilité.</p>

### ▪ Risques liés aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier



Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
<p>Le secteur de l'aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe Esso est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes. Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse, la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (First in, First Out). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe.</p> <p>En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.</p> <p>Au-delà des forts impacts conjoncturels observés ces dernières années (crise pandémique, puis crise géopolitique résultant du conflit russo-ukrainien), les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.</p>	<p>Esso réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.</p> <p>Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « Own Use », prévue par l'IFRS 9, et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil.</p> <p>Le groupe Esso n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni n'utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.</p> <p>Les contrats d'approvisionnement passés par Esso ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie, ou en un autre instrument financier, ou par échange d'instruments financiers, et Esso n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.</p> <p>Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évaluée selon la méthode FIFO (First in, First Out) retenue par le groupe.</p> <p>Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso, correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, est mise en réserve. Ainsi, la réserve constituée au cours des dernières années a été intégralement reprise au 31 décembre 2021 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut constatée en 2020. En 2022, un montant de 450 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2021.</p>

## ▪ Risque de crédit



Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.	Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant, le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

## ▪ Risque de liquidités



Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Le risque de liquidités se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.	Le groupe Esso privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et les conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

## ▪ Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt



Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Le groupe Esso est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés, dont les ventes sont généralement libellées en dollars, et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.	<p><b>Taux de change</b> Le groupe Esso est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars. Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce, d'une part, d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et, d'autre part, de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.</p> <p><b>Taux d'intérêt</b> Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.</p>

# 7. Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

## Organisation générale

Les **principes de contrôle** permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe Esso reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l'application des standards et, enfin, des évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

La responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du groupe, au travers du respect des politiques, des standards et des procédures prescrites par la Direction Générale, repose sur la hiérarchie à tous les échelons.

Les **politiques de conduite des affaires** énoncent les valeurs du groupe Esso en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec l'ensemble des lois (notamment celles concernant le respect de la concurrence et la lutte contre la corruption). La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces principes.

Un dispositif d'alerte professionnelle permet de recueillir de manière confidentielle des signalements émis par les membres du personnel ou par les collaborateurs des entreprises sous-traitantes concernant des malversations potentielles dans la conduite des affaires (y compris des cas de corruption) ainsi que dans les domaines comptables ou financiers.

Les **standards de contrôle** adoptés par la société et nécessaires à son bon fonctionnement sont répertoriés au sein d'un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un **système de délégation des pouvoirs internes** a été défini pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et externes sont également en place.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoir sont mis en œuvre au travers d'un **système de management et de contrôle** (*CIMS – Controls Integrity Management System*), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). CIMS fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles du groupe. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités que ce soit au niveau des opérations des sites industriels, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ce système se décompose en sept éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie ;
- évaluation et gestion du risque ;
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels ;
- gestion du personnel et formation ;
- gestion du changement ;

- identification et résolution des faiblesses de contrôle ;
- évaluation du système de contrôle.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Les aspects financiers représentent une partie centrale de l'activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière ;
- comptes bancaires ;
- paiements ;
- comptabilité matière ;
- facturation et encaissements ;
- crédit et recouvrement des créances ;
- immobilisations ;
- paies et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité informatique (en particulier concernant la cybersécurité) sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et les équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent d'une part de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et d'autre part de prévenir tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation.

Les rôles et les responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, la détermination de crédit-limite, le suivi des encours, la facturation, les termes de paiement, la collecte des fonds, les créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre la totalité du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et à la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries notamment, viennent compléter ces procédures.



Les organisations opérationnelles disposent de règles et de procédures détaillées à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets. En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

### **Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées**

En application du système CIMS évoqué précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par le groupe Esso pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers ou opérationnels significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Au niveau du groupe Esso, une cartographie des risques financiers et extra-financiers a été développée par les différentes fonctions de la société et est revue périodiquement.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et les responsabilités et procédures de réconciliation des comptes. Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement inclus au sein de la Direction du Contrôle Financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes fait l'objet d'un rapport périodique au directeur du Contrôle Financier (ou « Controller ») et d'une vérification indépendante annuelle.

Le Controller a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable, établi par la Direction du Contrôle Financier, afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs, et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés) est coordonnée par la Direction du Contrôle Financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Le groupe Esso a depuis très longtemps pris l'engagement de conduire ses affaires dans le respect des standards d'éthique les plus élevés. Cette exigence passe par la conformité aux lois de lutte contre la corruption en place en France (en particulier la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II) et dans tous les pays avec lesquels la société a des courants d'affaires. À cet effet, la cartographie des risques de corruption est périodiquement mise à jour pour tenir compte des évolutions des activités. La méthodologie utilisée couvre l'évaluation et la hiérarchisation des risques bruts ainsi que le niveau de vulnérabilité résiduel de l'entreprise une fois que les mesures de contrôles, mises en place pour réduire ces risques, ont été prises en compte.

### Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation périodique, conduit par l'ensemble des directions de la société, ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du Contrôle Financier.

Plus précisément, la Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, les standards et les procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe Exxon Mobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance, ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les audits internes menés en 2021 ont couvert les activités de raffinage, les opérations de supports logistiques lubrifiants, les services de gestion des mouvements de produits pétroliers, les fonctions responsables de la gestion du crédit, des applications informatiques financières, des services de gestion immobilière et de remédiation environnementale. La conduite de ces activités a été jugée satisfaisante par l'audit interne d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et des standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la Direction du Contrôle Financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit, chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et des standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voit rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle Financier ou de la Direction Juridique.

## 8. Tableau de synthèse des indicateurs de performance extra-financière

Le périmètre de consolidation est le même que le périmètre financier à savoir le groupe Esso

Informations sociales et sociétales			
Intitulé	Unité	2021	2022
<b>Emploi</b>			
Intitulé	Unité	2021	2022
	Nombre	1 563	1 563
<b>Répartition des salariés par zone géographique</b>			
• Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 071	1 087
• Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	280	278
• Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	212	198
<b>Répartition des salariés par âge</b>			
• Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	12 %	12 %
• Collaborateurs de 30 à 50 ans	Pourcentage	55 %	55 %
• Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	33 %	33 %
<b>Répartition des salariés par sexe</b>			
• Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	17 %	17 %
<b>Embauches et licenciements</b>			
• Entrées	Nombre	72	152
• Départs	Nombre	268	148
• Part d'emplois stables : nombre de CDI/Effectifs totaux	Pourcentage	96 %	97 %
• Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	1	5
• Taux de rotation du personnel	Pourcentage	11 %	10 %
<b>Rémunérations et leur évolution</b>			
• Masse salariale	Millions d'euros	137,8	137,9
• Évolution de la masse salariale	Pourcentage	- 4,0 %	0,0 %
<b>Organisation du travail</b>			
<b>Personnel posté dans l'effectif<sup>1</sup></b>			
• Personnel de jour	Pourcentage	62 %	62 %
• Personnel posté	Pourcentage	38 %	38 %
<b>Absentéisme</b>			
• Nombre de jours d'absence/Nombre de jours travaillés	Pourcentage	3,8 %	4,4 %
<b>Relations sociales</b>			
<b>Organisation du dialogue social</b>			
• Nombre de réunions de négociation	Nombre	22	26
<b>Bilan des accords collectifs</b>			
• Nombres d'accords signés/Nombre d'accords proposés	Pourcentage	86 %	100 %
<b>Santé et sécurité</b>			

<b>Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles<sup>1</sup></b>			
▪ Nombre de maladies professionnelles déclarées	Nombre	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Accidents du travail en base OSHA (Occupational Safety and Health Administration)</b>			
▪ Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	<b>2</b>	<b>5</b>
dont personnel Esso	Nombre	<b>1</b>	<b>3</b>
▪ Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	<b>2</b>	<b>1</b>
dont personnel Esso	Nombre	<b>1</b>	<b>1</b>
▪ TRIR : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	<b>0,082</b>	<b>0,218</b>
▪ TRIR : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	Taux	<b>0,064</b>	<b>0,223</b>
▪ LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	<b>0,082</b>	<b>0,044</b>
▪ LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	Taux	<b>0,064</b>	<b>0,074</b>
<b>Formation</b>			
<b>Politiques mises en œuvre en matière de formation</b>			
▪ Taux d'accès à la formation : Nombre de salariés formés/Effectif	Pourcentage	<b>95 %</b>	<b>97 %</b>
▪ Taux moyen de formation : Nombre d'heures de formation/ Nombre de salariés formés	Heures	<b>78</b>	<b>60</b>
▪ Part de formation SSHE : Nombre d'heures de formation dédiée au SSHE/Nombre d'heures de formation	Pourcentage	<b>16 %</b>	<b>15 %</b>
<b>Égalité de traitement</b>			
<b>Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</b>			
▪ Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	<b>0 %</b>	<b>29 %</b>
▪ Femmes dans les embauches en CDI	Pourcentage	<b>33 %</b>	<b>25 %</b>
▪ Femmes expatriées dans l'effectif total d'expatriés <sup>1</sup>	Pourcentage	<b>19 %</b>	<b>21 %</b>
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>			
<b>Intitulé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros		<b>419</b>	<b>726</b>
<b>Activité de représentation d'intérêt</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Activité de représentation d'intérêt	Nombre de personnes	<b>2</b>	<b>2</b>

<sup>1</sup> hors Worex

<b>Informations environnementales</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement	Millions d'euros	<b>93,4</b>	<b>96,4</b>
Nombre de plaintes	Nombre	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Pollution</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
▪ Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,37</b>	<b>0,33</b>
▪ Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,13</b>	<b>0,12</b>
▪ Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)/Pétrole brut traité	t/kt	<b>0,129</b>	<b>0,137</b>
<b>Économie circulaire</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>

<b>Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</b>			
▪ Quantité totale de déchets dangereux générés	t	<b>14 861</b>	<b>17 068</b>
▪ Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	<b>6 366</b>	<b>8 447</b>
▪ Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	<b>1</b>	<b>3</b>
▪ Volumes de déversements accidentels	bbl	<b>32</b>	<b>59</b>
<b>Utilisation durable des ressources</b>			
▪ Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique/Pétrole brut traité	Milliers de GJ/kt	<b>2,66</b>	<b>2,61</b>
▪ Consommation de matières premières des raffineries/Pétrole brut traité	Millions de tonnes	<b>15,3</b>	<b>14,8</b>
▪ Recours aux énergies renouvelables/Quantité de biocarburants incorporés	Milliers de m <sup>3</sup>	<b>1 135</b>	<b>795</b>
<b>Eau et ressources marines</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
▪ Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales/Pétrole brut traité	Milliers de m <sup>3</sup> /kt	<b>1,30</b>	<b>1,16</b>
▪ Mesure de la qualité de l'eau/Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	t	<b>742</b>	<b>730</b>
▪ Ratio de la demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux/Pétrole brut traité	t/millions de t	<b>48,4</b>	<b>49,5</b>
<b>Changement climatique</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Unité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
▪ Émissions annuelles CO <sub>2</sub> - Scope 1/Pétrole brut traité	t/100 t	<b>16,1</b>	<b>15,4</b>
▪ Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> - Scope 1	kt	<b>2 465</b>	<b>2 277</b>
▪ Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> - Scope 2	kt	<b>47</b>	<b>37</b>
▪ Ratio de la quantité brûlée aux torches / pétrole brut traité	t / kt	<b>0,349</b>	<b>0,429</b>
▪ Ratio de la quantité de CO <sub>2</sub> émise par quantité d'énergie consommée	gCO <sub>2</sub> /MJ	<b>61,7</b>	<b>60,1</b>

## 9. Taxonomie

Bien que le code NACE Raffinage du pétrole associé à Esso soit exclu de la taxonomie, certaines activités de la société sont présentes dans la taxonomie, en cohérence avec la publication de la FAQ du 6 octobre 2022 de la Commission européenne précisant que les codes NACE restent indicatifs.

Le test de matérialité de l'ICP (Indicateur clé de performance) sur les OPEX (Operating expense) pour Esso a montré que 10 % des OPEX du groupe sont liés à des activités de maintenance sur l'ensemble des OPEX. À ce titre, l'exercice de classification sera également mis en place pour les OPEX du groupe.

Il n'y a pas d'activité alignée pour l'année 2022 notamment, car il n'y a pas encore de consensus sur l'interprétation des critères techniques du DNSH (Do Not Significant Harm) et, plus précisément, ceux de l'annexe A. Sans prise en compte du DNSH de l'annexe A, l'activité 4.25 serait alignée pour le groupe en 2022.

## Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2022

Activités économiques (1)	Code NACE (2)	Chiffre d'affaires absolu (3) million €	Part du chiffre d'affaires (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)						Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année N (18) %	Part du chiffre d'affaires alignées sur la taxonomie, année N-1 (19) %	Catégorie (activité habilitante) (20) H	Catégorie (activité transitoire) (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Économie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI / NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI / NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI / NON	Économie circulaire (14) OUI / NON	Pollution (15) OUI / NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI / NON				
<b>A. Activités éligibles à la taxonomie</b>																			
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0.0%													0.0%	N/A		
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																			
3.10 Fabrication d'hydrogène	C20.11	0	0.0%																
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	C20.14	176	0.7%																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	D35.30	0	0.0%																
4.29 Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 F42.22	0	0.0%																
4.30 Cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 D35.30	0	0.0%																
5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	E36.00 F42.99	0	0.0%																
5.3 Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	E37.00 F42.99	0	0.0%																
6.14 Infrastructures de transport ferroviaire	F42.12 F42.13 M71.12 M71.20 F43.21 H52.21	0	0.0%																
7.2 Rénovation de bâtiments existants	F41 F43	0	0.0%																
Chiffre d'affaire des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		176	0.7%																
Total (A.1 + A.2)		176	0.7%																
<b>B. Activités non éligibles à la taxonomie</b>																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		24 760	99.3%																
Total (A+B)		24 936	100.0%																



## Part des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2022

Activités économiques (1)	Code NACE (2)	OpEx absolu (3) million €	Part des OpEx (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant)						Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxonomie, année N (18)	Part des OpEx alignée sur la taxonomie, année N-1 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)	
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)						OUI / NON
<b>A. Activités éligibles à la taxonomie</b>																					
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																					
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0.0	0.0%															0.0%	N/A		
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																					
3.10 Fabrication d'hydrogène	C20.11	0.0	0.0%																		
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	C20.14	0.2	0.2%																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	D35.30	2.5	2.0%																		
4.29 Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 F42.22	0.8	0.7%																		
4.30 Cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 D35.30	0.2	0.2%																		
5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	E36.00 F42.99	1.4	1.1%																		
5.3 Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	E37.00 F42.99	2.5	2.1%																		
6.14 Infrastructures de transport ferroviaire	F42.12 F42.13 M71.12 M71.20 F43.21 H52.21	1.0	0.8%																		
7.2 Rénovation de bâtiments existants	F41 F43	0.0	0.0%																		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		8.7	7.1%																		
Total (A.1 + A.2)		8.7	7.1%																		
<b>B. Activités non éligibles à la taxonomie</b>																					
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		113.5	92.9%																		
Total (A+B)		122.2	100.0%																		

## Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2022

Activités économiques (1)	Code NACE (2)	CapEx absolu (3) million €	Part des CapEx (4) %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant)						Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année N (18) %	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année N-1 (19) %	Catégorie (activité habitante) (20) H	Catégorie (activité transitoire) (21) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Ressources aquatiques et marines (7) %	Economie circulaire (8) %	Pollution (9) %	Biodiversité et écosystèmes (10) %	Atténuation du changement climatique (11) OUI / NON	Adaptation au changement climatique (12) OUI / NON	Ressources aquatiques et marines (13) OUI / NON	Economie circulaire (14) OUI / NON	Pollution (15) OUI / NON	Biodiversité et écosystèmes (16) OUI / NON					
<b>A. Activités éligibles à la taxonomie</b>																				
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																				
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0.0	0.0%														0.0%	N/A		
<b>A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																				
3.10 Fabrication d'hydrogène	C20.11	0.0	0.0%																	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	C20.14	0.0	0.0%																	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	D35.30	1.8	4.4%																	
4.29 Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 F42.22	0.0	0.0%																	
4.30 Cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	D35.11 D35.30	0.0	0.1%																	
5.1 Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	E36.00 F42.99	0.8	1.9%																	
5.3 Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	E37.00 F42.99	1.3	3.0%																	
6.14 Infrastructures de transport ferroviaire	F42.12 F42.13 M71.12 M71.20 F43.21 H52.21	0.0	0.0%																	
7.2 Rénovation de bâtiments existants	F41 F43	1.9	4.7%																	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		5.8	14.1%																	
Total (A.1 + A.2)		5.8	14.1%																	
<b>B. Activités non éligibles à la taxonomie</b>																				
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		35.4	85.9%																	
Total (A+B)		41.2	100.0%																	

**Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile**

Ligne	<b>Activités liées à l'énergie nucléaire</b>	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	<b>Activités liées au gaz fossile</b>	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

**Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)**

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)						OpEx (million €)						CapEx (million €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
8	<b>Total ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-

**Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)**

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)						OpEx (million €)						CapEx (million €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	-

**Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci**

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)						OpEx (million €)						CapEx (million €)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0.8	9%	0.8	-	-	-	0.03	1%	0.03	1%	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	-	-	0.2	2%	0.2	-	-	-	0.03	1%	0.03	1%	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	7.7	88%	7.7	-	-	-	5.76	99%	5.76	99%	-	-
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0	0	0	-	-	8.7	100%	8.7	-	-	-	5.82	100%	5.82	100%	-	-

**Activités économiques non éligibles à la taxonomie**

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)		OpEx (million €)		CapEx (million €)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	24 760	100%	113	100%	35	100%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable</b>	24 760	100%	113	100%	35	100%

# 10. Contrôle externe

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour la déclaration de performance 2022 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur la DPEF du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

[Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion](#)

## Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Esso S.A.F.,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Esso S.A.F., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : les résultats présentés n'identifient pas d'indicateurs clés de performance au regard des politiques présentées.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès de l'entité).

### ***Limites inhérentes à la préparation des Informations***

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### ***Responsabilité de la société***

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### ***Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant***

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### ***Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable***

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des

commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### ***Indépendance et contrôle qualité***

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### ***Moyens et ressources***

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et avril 2023, sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions ressources humaines, santé et sécurité, environnement.

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

À ce titre :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits

ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>4</sup> ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>5</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>6</sup> et couvrent entre 66 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2023

L'un des Commissaires aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Alexandre Mikhail  
Associé

Bertille Crichton  
Associée

---

<sup>4</sup> **Informations qualitatives** : « Enquêtes de perception », « Actions citoyennes des salariés », « Certification 9001 », « Conduite des affaires », « Formation à l'éthique ».

<sup>5</sup> **Informations quantitatives sociales** : effectif total, femmes dans l'effectif global, entrées, départs, départs dans le cadre d'un licenciement, accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, taux de gravité.

**Informations quantitatives environnementales** : nombre de déversements accidentels > 1 baril, nombre d'incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l'activité de raffinage, quantité brûlée aux torches, émissions annuelles de SO<sub>2</sub>, émissions annuelles de NO<sub>x</sub>, émissions annuelles de COV, demande chimique en oxygène, volume d'eau annuel pompé dans le milieu, consommation d'énergies des raffineries, émissions annuelles de CO<sub>2</sub>, total déchets dangereux générés, déchets dangereux non valorisés ni recyclés.

<sup>6</sup> Notre-Dame-de-Gravenchon (environnement) et Nanterre (social).

# 11. Préparation aux prochaines échéances réglementaires

Le groupe se prépare pour la transition du rapport DPEF vers le rapport issu de la CSRD. Le groupe Esso devra produire le premier reportage CSRD en 2025 sur l'année 2024.

Une équipe projet se met en place en Europe avec laquelle l'équipe française collabore. Le support d'ExxonMobil engagé en interne et avec de nombreux consultants permet d'envisager une préparation efficace vers les nouvelles exigences de la CSRD.

L'analyse des ESRS encore non définitifs a déjà commencé en 2022/2023. Les indicateurs de performance de 2023 et l'analyse des risques sont d'ores et déjà organisés selon la logique des ESRS, ce qui permet à la fois d'organiser la publication dans un standard qui deviendra la norme dans l'Union européenne (si les ESRS sont confirmés dans ce format) et à la fois d'analyser les opportunités d'amélioration de la publication d'informations extra-financières.